

EXTRAIT DE L'ACTE DE MARIAGE N° 40

Le vingt-un juin mil neuf cent quatre-vingt-onze à 11 heures 00
 devant nous ont comparu publiquement en la maison commune

Époux

Nom BELLOCQPrénoms DanielNé à BIARRITZ, Pyrénées-Atlantiques,le dix-neuf octobremil neuf cent cinquante-cinqFils de ⁽¹⁾ Guy Armand BELLOCQ,et de ⁽¹⁾ Lucienne Thérèse Anne ETCHEPARE

Épouse

Nom LAUGAPrénoms Anne-MarieNée à BILLERE, Pyrénées-Atlantiques,le vingt-six marsmil neuf cent cinquante-huitFille de ⁽¹⁾ Joseph Gaston LAUGA,et de ⁽¹⁾ Simone Marie Marcelle MONGELOUS

Les futurs conjoints ont déclaré ⁽²⁾ qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Les futurs conjoints ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage.

Délivré conforme au registre, le vingt-un juin mil neuf cent quatre-vingt-onze.

L'officier de l'état civil

Secrétaire de la mairie



[Signature]

(1) Nom et prénom du père et de la mère.
 (2) Compléter ainsi la formule : "qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage" ou "qu'un contrat de mariage a été reçu le (date) par (nom et résidences du notaire)".
 (3) Jugement de divorce, de séparation de corps, de rectification de l'acte, etc.